\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adv. Amit Aisman  
State Attorney  
The Office of the State Attorney

**E-mail :** [**State-attorney@justice.gov.il**](mailto:State-attorney@justice.gov.il) **Twitter/X: @praklitut**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Procureur d’État,

**Je vous écris pour vous faire part de ma profonde inquiétude au sujet de la mise en examen de l’avocat spécialisé dans la défense des droits humains Ahmad Khalefa et des manœuvres d’intimidation qui visent à le réduire au silence sous couvert de recours à la législation antiterroriste israélienne qui est discriminatoire. Ahmad Khalefa, citoyen palestinien d’Israël, est un éminent défenseur des droits humains, un responsable communautaire et un membre élu du conseil municipal d’Umm al Fahm.**

Le 19 octobre 2023, à Umm al Fahm, Ahmad Khalefa et 10 autres protestataires, dont quatre enfants, ont été arrêtés de façon violente lors d’une manifestation pacifique contre l’offensive israélienne dans la bande de Gaza occupée. Malgré les blessures qu’il a subies lors de son arrestation, Ahmad Khalefa a été privé de soins médicaux et transporté directement à la prison de Megiddo.

Le 6 novembre 2023, Ahmad Khalefa a été inculpé d’«incitation au terrorisme» et de «sympathie pour un groupe terroriste» uniquement parce qu’il a pris la tête d’une manifestation pacifique et scandé des slogans pacifiques et non violents contre l’occupation israélienne. Il est le premier manifestant à avoir été mis en examen et incarcéré à cause de ces slogans, qui sont couramment entendus lors des manifestations menées par des Palestinien·ne·s en Israël, y compris celles qui se sont déroulées après le 7 octobre. Pendant les presque quatre mois qu’il a passés en prison, Ahmad Khalefa a été soumis à la torture et à d’autres mauvais traitements – il a notamment été frappé –, et il a aussi été témoin d’actes de torture infligés à d’autres détenus. Les chercheurs d’Amnesty International ont examiné les slogans scandés par Ahmad Khalefa – et par d’autres manifestant·e·s – et constaté qu’aucun de ces slogans ne constitue un appel à la haine.

Le 8 février 2024, Ahmad Khalefa a été placé en résidence surveillée à la suite d’une décision de la Cour Suprême israélienne qui a fait droit à son recours, mais il continue d’être soumis à des restrictions extrêmes, notamment avec une surveillance électronique, l’interdiction d’utiliser Internet et l’obligation pendant sa résidence surveillée de ne pas résider dans sa ville, Umm al-Fahm, où se enfants sont scolarisés. La Cour a désigné en tant que garante du respect de ces mesures son épouse, qui est tenue de rester avec lui en permanence. En conséquence de cette décision, le couple a été contraint de louer un appartement à Haïfa et de vivre séparé de ses trois jeunes enfants.

La prochaine audience concernant Ahmad Khalefa se tiendra devant le tribunal de première instance de Haïfa le 8 avril 2024. Les accusations sans fondement retenues contre lui, qui s’inscrivent dans le cadre d’une répression des citoyen·ne·s palestiniens d’Israël et de leur liberté de protester contre la guerre à Gaza, violent les obligations d’Israël au titre des articles 19 et 21 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, que le pays a ratifié.

**Je vous demande donc instamment de faire rapidement le nécessaire pour que toutes les accusations retenues contre Ahmad Khalefa soient abandonnées et pour que soient levées immédiatement et sans condition la mesure d’assignation à domicile et toutes les autres restrictions de ses droits dont elle est assortie. Ahmad Khalefa doit être autorisé à reprendre ses importantes activités professionnelles et militantes sans subir de représailles et de manœuvres d’intimidation.**

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur d’État, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade d’Israël, Alpenstrasse 32, 3006 Berne

Fax: 031 356 35 56 / E-mail: ambassador-sec@bern.mfa.gov.il / Twitter/X: twitter.com/Israelinch